

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Quelques consignes selon les directives du B.O. DU 23 SEPTEMBRE 1999

AUTORISATION : Les sorties à la journée ne nécessitent que l'avis de votre Directeur au moyen de l'annexe 1.

TRANSPORT : Une attestation de prise en charge par l'OCCE vous sera transmise avant la sortie, ainsi que l'annexe 4 à remplir avec le chauffeur au départ. Les transporteurs sont inscrits au répertoire départemental des transporteurs.

INSCRIPTIONS : Renvoyer la fiche « **option** » qui se trouve en page 15 **avant les dates indiquées** pour chaque sortie.

DATES : Pour certaines destinations, les jours indiqués sont ceux sur lesquels des options ont été prises. Si aucune date proposée ne vous convient il est possible d'en envisager d'autres mais sous réserve des disponibilités. Pour les autres destinations la réservation se fera après vos inscriptions.

APPARIEMENTS : Pour alléger les coûts de transport, l'OCCE 07 essaie de regrouper au moins **40 élèves** pour la même destination. Ce sera aussi l'occasion de partager une journée avec d'autres coopérateurs.

TARIFS 2011 (sur une base de 40 élèves) :

Les tarifs de ces sorties comprennent :

- 1) le transport avec un car de 53 places (supplément si le nombre de transportés est supérieur) depuis l'école (ou d'une place accessible par un car) et retour au point de départ
* sous réserve d'une confirmation du tarif et de la disponibilité d'un car par l'autocariste du secteur
- 2) les visites, ateliers et animations prévues
- 3) la gratuité pour l'encadrement selon le bulletin officiel du 23 septembre 1999.

	SE1	SE2	SE3	SE4	SE5	SE6	SE7	SE8	SE9	SE10
Destination Départ	Saint Pierreville	Viviers Mornas	Lagorce St Alban Auriolles	Orgnac	Pont du Gard Nîmes	Vaulx en Velin	PNR Jaujac	Grignan Taulignan	Crest Upie	Piolenc 84
Annonay	23	32	29	33	40	24		24	29	29
Tournon St Félicien	23	32	27	31	41	25	27	23	29	28
Guilherand St Péray	22	30	26	31	40	26	27	23	28	27
Lamastre	21	33	28	33	42	28	26	24	29	29
Vernoux	21	33	28	33	42	28	27	24	28	27
Le Cheylard St Sauveur M.	20	32	27	31	42	29	24	24	29	29
La Voulte Le Pouzin	21	28	21	29	37	25	24	23	27	24
Privas	20	28	21	28	36	25	24	20	27	24
Aubenas Thueyts Montpezat	21	28	21	27	36	26	23	21	28	24
Rosières-Joyeuse Largentière	21	28	21	27	35	26	23	21	28	24
Les Vans-Vallon Pont d'Arc	21	28	24	30	35	27	24	21	28	24
Le Teil Viviers Bourg St Andéol	22	28	23	28	37	27	24	20	28	24

Le secteur auquel vous devez vous référer dans le tableau des tarifs est celui qui correspond à votre zone géographique, mais le départ du car aura bien lieu depuis l'école ou depuis une place accessible à un grand car près de l'école.

REPAS : Il sera tiré du sac. Un abri est prévu pour chacun des voyages.

RÈGLEMENT : Un acompte d'engagement est demandé à chaque coopérative. Nous pourrions établir, si nécessaire, une facture pour votre mairie afin de percevoir directement le montant de sa participation.

EFFECTIFS : Le nombre d'élèves indiqué au départ par la coopérative sera facturé. En cas d'absence(s) justifiée(s) le jour du voyage veuillez nous indiquer au plus vite le nombre réel d'élèves présents.